



### Kiwi

N°05

15/03/2018



**Animateur filière**

Emmanuelle MARCHESAN

FDGDON 47

[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

**Directeur de publication**

Dominique GRACIET

Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**

DRAAF

Service Régional de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Kiwi

- **PSA** : des écoulements d'exsudat sont observés, les parcelles sont à surveiller attentivement.

### • Stades phénologiques

**Hayward** : Stade « bourgeon dormant » (BBCH 00) – « gonflement du bourgeon » (BBCH 01) à stade « bourre visible » (BBCH 07).



« Bourgeon dormant »



« Gonflement du bourgeon »



« Bourre visible »

(Crédit Photos : E. Marchesan – FDGDON 47)

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi N°05 du 15/03/2018 »



- **Pseudomonas syringae pv. Actinidiae (PSA)**

Des écoulements d'exsudats sont observés sur pieds ayant présenté des symptômes l'année dernière.



**Écoulement d'exsudat rougeâtre**  
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

**Evaluation du risque**

Les conditions humides sont favorables à la bactérie. Les parcelles sont à surveiller attentivement.

Les opérations de taille et d'attachage des cannes provoquent de nombreuses plaies qui rendent les risques de contaminations par la bactériose du kiwi possibles.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.

- **Sensibilité au gel**

Les seuils critiques de températures établis pour chaque stade végétatif font référence à la température à l'air libre lue au niveau du bouquet floral. Le tableau ci-après mentionne les températures susceptibles d'induire des dégâts. La présence d'eau sur la végétation avant le début du gel (pluie non ressuyée, dépôt de rosée en début de nuit) augmente la sensibilité au gel et le niveau de dégâts.

**Sensibilité au gel : stades phénologiques et seuils critiques**

					
	<b>Stade B</b> Bourre visible	<b>Stade C</b> Nervures visibles	<b>Stade D</b> Feuilles étalées	<b>Stade E</b> Boutons floraux visibles	<b>Stade F</b> Début floraison
<b>Kiwi</b>	- 2°C	- 1°C	- 0.5°C	- 0.5°C	0°C

Source seuils critiques INRA - CTIFL

Remarque : les seuils retenus ont été déterminés à partir d'anciennes variétés, compte tenu de l'arrivée de nombreuses nouvelles variétés, ces seuils ne sont qu'indicatifs.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes** : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*